



Agence de Santé

des îles Wallis et Futuna

INTITULE DE LA MISSION

ORTHOPTISTE

Etablissement : Agence de Santé de Wallis et Futuna

Directeur : Madame Catherine BARBEZIEUX

Service : Pôle soins

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Agence de Santé de Wallis-et-Futuna

Adresse du site : Mata'Utu, Wallis-et-Futuna.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Missions de la structure :

L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna est l'opérateur unique de santé de cette collectivité d'Outre-mer. Le territoire des îles Wallis et Futuna compte 11 558 habitants pour une superficie de de 140 Km².

Son isolement et éloignement de la métropole et des territoires français voisins ont conduit à mettre en place un système de santé spécifique reposant exclusivement sur une agence de santé créée par l'ordonnance 2000-29 du 13 janvier 2000, dotée du statut d'établissement public national à caractère administratif et financée intégralement par le budget de l'Etat.

Opérateur unique de santé de cette collectivité d'outre-mer, l'agence a en charge en lien avec le préfet, administrateur supérieur du territoire, les élus et les chefs coutumiers de l'archipel, la responsabilité de l'ensemble de la politique de santé et d'offre de soins. A ce titre et en l'absence de médecine libérale, l'agence de santé gère un établissement de santé de 60 lits et places de médecine-chirurgie-obstétrique établi sur 2 sites (l'hôpital de Sia à Wallis, et l'hôpital de Kaleveleve à Futuna, les deux îles de l'archipel étant distantes de 240 kms), 3 dispensaires assurant principalement l'offre de soins de premier recours, la PMI, la prévention et l'éducation à la santé, ainsi que la dispensation des médicaments.

Elle élabore un programme de santé publique compte tenu des priorités établies par la conférence territoriale de santé. Les enjeux sanitaires du territoire sont nombreux au regard des principaux indicateurs de santé : persistance des maladies chroniques liées au surpoids et à l'obésité, fréquence importante du diabète de type 2, des maladies cardio-vasculaires et d'hypertension, auxquels s'ajoutent des problématiques sanitaires environnementales (arboviroses et leptospirose).

L'agence assure, dans le respect des droits des patients, les examens de diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte des aspects psychologiques et culturels et en garantissant l'égal accès aux soins qu'elle dispense à toutes les personnes dont l'état requiert ses services. Elle doit être en mesure de les accueillir de jour et de nuit, éventuellement en urgence.

En cas de nécessité, elle assure leur transfert et leur admission dans un autre établissement apte à dispenser les soins requis par leur état, notamment vers la métropole, la Nouvelle-Calédonie et parfois l'Australie.

Elle délivre, sur prescription médicale, les médicaments ainsi que les dispositifs médicaux mentionnés à l'article L. 6431-4 du code de la santé publique.

L'agence élabore et met en œuvre une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

En 2021, l'agence compte 210 ETP comportant 29 administratifs, 19 personnels médicaux (dont 4 sage-femmes), 64 personnels médico-techniques, 75 personnels soignants, 23 personnels technique et ouvrier. 158 d'entre eux exercent à Wallis.

DESCRIPTION DE LA MISSION

Contour de la mission :

L'orthoptie consiste en des actes d'exploration, de rééducation et de réadaptation de la vision utilisant éventuellement des appareils et destinés à traiter les anomalies de la fonction visuelle.

Dans son activité, l'orthoptiste est habilité à réaliser un interrogatoire et à recueillir les informations concernant le patient et son entourage dans le respect du secret professionnel. La prise en charge orthoptique est accompagnée, le cas échéant, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

Il exerce sous la responsabilité du cadre en charge des missions ou sur prescription de l'ophtalmologiste.

Identification :

Fonction : orthoptiste (diplôme orthoptiste)

Position dans la structure : Pôle soins

Liaisons hiérarchiques : Directeur de l'ADSWF/ Directeur des soins

Liaisons fonctionnelles : les directeurs adjoints en charge de la santé publique, des fonctions support, les coordonnateurs médicaux de pôle, cadre de santé de pôle

Organisation du travail : 39 heures par semaine /du lundi au vendredi de 8h à 12h, puis de 14h à 17h. Les samedis, de 8h à 12h.

Activités :

La réalisation d'un bilan orthoptique comporte l'étude des axes sensoriel, moteur et fonctionnel de la vision.

Dans le cadre de ce bilan, l'orthoptiste est amené à effectuer :

- Une mesure de la réfraction et de l'acuité visuelle ;
- Une évaluation de la motilité oculaire et la vision stéréoscopique
- les tonométries sans contact
- les pachymétries sans contact
- l'instillation de collyres, sur prescription de l'ophtalmologiste

Et sur demandes de l'ophtalmologiste, l'orthoptiste réalise les examens complémentaires suivants :

- Rétinographie mydriatique et non mydriatique. Les médicaments nécessaires à la réalisation sont prescrits par le médecin
- Tomographie par cohérence optique oculaire
- Biométrie oculaire optique sans contact

Lors de sa mission, l'orthoptiste réalise également les actions suivantes :

- il contribue à la prévention des infections nosocomiales (notamment par l'utilisation de solution hydro alcoolique)
- il entretient et range le matériel après utilisation
- il alerte l'encadrement concernant le niveau des stocks
- il réalise un bilan de son activité

COMPETENCES REQUISES

Savoir :

- expertise dans son domaine d'activité
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Education thérapeutique
- utilisation du matériel nécessaire à son activité

Savoir-faire :

S'adapter au fonctionnement et à l'organisation de l'ADSWF
Travailler en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire
Rendre compte de l'activité
Capacité d'évaluation et d'organisation
Respect du secret professionnel
Rédiger pédagogiquement et avec synthèse
Maîtriser l'outil informatique (logiciels Word, Excel...)

Comportement professionnel :

Ethique et déontologie
Disponibilité

Sens de la communication et de l'écoute de l'autre
Rigueur, autonomie, initiative
Positionnement professionnel ajusté
Sens aigu du service public
Respect des valeurs professionnelles : responsabilité, respect, tolérance, équité et éthique.
Rigueur professionnelle

AVANTAGES DE LA MISSION

- rémunération à la journée : 175€ par jour, comptabilisation calendaire soit 1225€ par semaine pour 39H de travail
- Prise en charge du billet d'avion aller-retour par l'ADSWF
- Pratique de l'exercice dans un contexte culturel dépaysant
- mise à disposition d'un logement et d'une voiture pendant la durée de la mission
- Pratique de l'exercice dans un contexte culturel dépaysant

CANDIDATURES : à envoyer à l'adresse : - cv.ps@adswf.fr